



LIGUE 2

Comités : 21 - 22 - 23 - 24



REGLEMENT DES COMPETITIONS --- SAISON 2009/2010

INDIVIDUEL OPEN

Les Comités Champagne Ardennes, Nord-Pas-de-Calais, Seine et Marne et Picardie organisent le Championnat Régional INDIVIDUEL OPEN qui attribue le titre de Champion Régional des 4 Comités et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du **13 au 16 Mai 2010 à ARGELES**

Ce championnat est ouvert à tous les joueurs licenciés dans son Comité et à jour de sa cotisation 2009-2010. Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage

Chapitre 2 : Règles communes à toutes épreuves Articles 21 à 40.

Chapitre 3 : Règles applicables aux Championnats individuels et Section 1 et 3 :
Articles 41 à 45 et 51 à 55.

Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale nationale a été fixé à **11 (onze)** par notre Président de Ligue.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Ce championnat se déroulera en 2 demies finales de 2 séances et d'une finale en 2 séances comme suit :

1° Demies finales :

Une ½ finale de 2 séances avec le regroupement des comités Nord Pas de Calais et Picardie

Le samedi 6 Mars 2010, à 13h45 et à 20h45
SALLE LUCHON (Cité 6)
50, Rue de Frévent
62490 CALONNE RICOUART (Pas de Calais)
Tél du directeur d'épreuve et arbitre : 06 58 55 47 67

Cette ½ finale qualifiera 21 joueurs pour la finale. Le champion sortant 2008/2009 est qualifié d'office pour la finale sauf s'il joue la demie finale).

Une autre ½ finale de 2 séances avec le regroupement des comités Champagne Ardennes et Seine et Marne

Le samedi 6 Mars 2010, à 13h45 et 20h45
Préau de l'école du Dr ROUX
130, Rue des CITES
(à coté de la salle de musique « les cuisines »)
77500 --- CHELLES (Seine et Marne)
Tél du directeur d'arbitre : 06 85 75 89 39

Cette ½ finale qualifiera 22 joueurs pour la finale

2° Finale

La finale se déroulera en 2 séances le

Samedi 27 Mars 2010
Salle des fêtes (50 mètres de la Mairie)
Rue Moriot Clovis
77130 --- GRANDE PAROISSE
Tél du directeur d'épreuve et arbitre : 06 58 55 47 67

1^{ère} séance à 13h 45 : 44 joueurs = 22 donnes
2^{ème} séance à 20h45 : 28 joueurs = 28 donnes

PLACE DES JOUEURS

Les positions de départ seront tirées au sort.

Pour la deuxième séance, le placement des joueurs sera effectué serpentin par l'arbitre.

La main du preneur sera préparée par l'arbitre, les mains de défense et le chien, laissé tel quel, seront distribués à la table par le preneur. La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution).

La mise en place de la première séance sera faite avec l'EXTAR d'une façon équilibrée et la deuxième séance de la finale sera faite selon le serpentin. A l'issue de la 1^{ère} séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés.

PARTICIPATION

10€ par joueur et par séance. A chaque séance supplémentaire, une participation de 10€ sera demandée à chaque joueur.

Le silence est de règle durant les donnes.

INDICE PCN :

½ Finale Champagne Ardennes et Seine et Marne = 1.50
½ Finale Nord pas de Calais et Picardie = 1.55
Finale = 1.95

INSCRIPTION :

Il est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance afin d'optimiser l'organisation de l'épreuve.

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement **avant le 2 Mars 2010** à :

Monsieur Ravi RAVINDIRANE
109 ter, Rue du Vert - Galant.
60540 - FOSSEUSE, ou par mail à ravi.tarot@gmail.com
Tél : 06 58 55 47 67

ou à

Monsieur Pascal DUCHENE
33, Rue de la Somme Vue
08360 --- CHATEAU PORCIEN ou par mail à pascal@p-duchene.com
Tél : 06 85 75 89 39

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

En cas de défaillance d'un joueur ayant disputé une séance, le 1^{er} remplaçant est choisi d'abord dans la ligne du joueur défaillant, s'il n'est pas présent, dans l'ordre du classement alterné des ½ finales, les joueurs seront éliminés par ligne. Le champion sortant est qualifié d'office pour la phase finale, si il désire participer à la ½ finale, Il perd sa qualification pour la phase finale.

En cas de forfait ou défaillance d'un joueur ayant disputé la ½ finale, le (la ou les) remplaçant(es) est (sont) choisi (s) dans l'ordre du classement général de la ½ finale concernée. En cas de défaillance des remplaçants du comité concerné, le joueur présent sur le lieu et ayant disputé l'une des deux ½ finales pourra rentrer afin d'optimiser l'épreuve.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,25 d'abaissement de pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de Ligue et le Président de la C.C.N.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi. En cas d'exclusion d'un joueur, la donne sera neutralisée et le joueur sera déclassé à la dernière place au classement générale.

TELEPHONE PORTABLE et Animaux domestiques

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable du début et jusqu'à la fin de chaque séance. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

**En cas de non-respect de cette règle,
Le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.**

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

**Le Directeur d'Epreuve
Ravi RAVINDIRANE**



**Le Président de Ligue
Philippe CARDON**

